

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022**

Sous la présidence de Madame Hélène COMOY, Maire.

Date de convocation : 11 mars 2022

Date d'affichage du CR : 28 mars 2022

Étaient présents : Romaric BATTISTELI, Tony BOITELET, Mathieu CERVEAU, Patrick CERVEAU, Hélène COMOY, Françoise MALAQUIN, Bernard MARIEUX, Gisèle MENETREY, Baptiste MOREAU.

Représentés : Bernard SARRAZIN donne pouvoir à Hélène COMOY

Secrétaire de séance : Bernard MARIEUX

Ordre du jour : Approbation du compte rendu du 13 décembre 2021 ; Convention « Participation citoyenne » : projet d'adhésion ; Frais de scolarité école de Noyers 2021/2022 ; Désignation des membres du Comité Consultatif Communal du CPI de Poilly ; Don de la société de chasse ; Carte scolaire : sectorisation Collège de Chablis ; Demandes de subvention ; Informations et questions diverses.

Approbation du compte-rendu du 13 décembre 2021 :

Adoption à l'unanimité des membres présents.

1. Convention « Participation citoyenne » : projet d'adhésion

Délibération n°1/2022 :

Faisant suite à la rencontre des élus avec l'adjudant-chef Loïc GARNIER, gendarme référent pour la signature de la convention, le Conseil Municipal estime important d'entrer dans le schéma de la Participation Citoyenne, véritable maillage d'informations ou d'alertes transmises via les gendarmeries. A ce jour, plus de la moitié des communes de l'Yonne l'ont signée, apportant ainsi son aide précieuse dans la protection des biens et des personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Charge le Maire** de signer la convention avec la gendarmerie.

2. Frais de scolarité école de Noyers 2021/2022

Délibération n°2/2022 :

Le Maire présente les conventions de la commune de Noyers 2021/2022 concernant la participation aux frais de fonctionnement et de la communauté de communes du Serein concernant les frais des bâtiments de l'école de Noyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Autorise le Maire** à signer ces conventions pour l'année 2021/2022 et les années à venir ainsi que tout avenant pouvant intervenir.
- **Charge le Maire** de veiller à ce que le mode de répartition reste identique à celui exposé sur les conventions présentées ce jour.

3. Désignation des membres du Comité Consultatif Communal du CPI de Poilly

Délibération n°3/2022 :

Suite au décès d'Etienne BEZANCON, il est nécessaire de désigner un nouveau titulaire au Comité Consultatif Communal du CPI de Poilly,

Considérant que le Maire est membre de droit et président du Comité Consultatif Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Désigne** les membres suivants pour siéger au Comité Consultatif Communal :

Titulaires : Mathieu CERVEAU et Tony BOITELET

Suppléant : Patrick CERVEAU

Lors du dernier Comité réuni le 25 janvier 2022, le SDIS avait présenté aux délégués du CPI et de la commune un projet de nouveau découpage sectoriel, qui rattachait le village soit au corps de Chablis, soit à celui de Tonnerre suivant la zone d'intervention ; cette proposition n'avait pas recueilli d'approbation des délégués présents. Suite aux démarches entreprises par le maire, le SDIS a modifié son projet et accepté de garder un rattachement sur Chablis pour toute la commune. Cette décision satisfait le CPI et la municipalité.

4. Don de la société de chasse

Délibération n°4/2022 :

L'Association de Chasse Communale souhaitant contribuer à l'entretien des chemins ruraux de Poilly/Serein, fait un don de 300 € à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le chèque de l'Association de Chasse d'un montant de 300 € et remercie Jean-Michel FALCONNIER, son président.

5. Carte scolaire : sectorisation Collège de Chablis

Délibération n°5/2022 :

Le Maire présente l'arrêté définitif pris par le président du Conseil Départemental, qui rattache désormais la commune de Poilly au collège de Chablis. Pour rappel, le même type d'arrêté a été pris l'année dernière pour la sectorisation de Poilly vers le lycée de Tonnerre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Prend acte** de cet arrêté.

6. Demandes de subvention

Délibération n°6/2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'ACTIV UNA Tonnerrois
- **Décide** d'accorder une subvention de 100 € au CFA de Longvic Ecole des Métiers de Dijon, puisqu'un élève de la commune y est inscrit pour l'année scolaire 2021/2022.
- Cette dépense sera inscrite au BP 2022 au c/6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Informations et questions diverses :

- a) Préparation du budget : le budget 2022 devra être déposé d'ici le 30 avril prochain.
La part d'investissement disponible devra être entièrement consacrée aux travaux incombant à la commune sur le mur de M. Laval, dont la partie basse est définie comme « accessoire d'un ouvrage d'art » servant de soutènement à la voie communale du Sentier du Goulot.
La résolution de ce litige a été décidée par voie judiciaire rendue par le tribunal administratif de Dijon, qui condamne à ce que les travaux soient entrepris cette année et acquittés à 2/3 par la commune et 1/3 par Alexandre Laval.
La commune a lancé des consultations pour l'obtention de trois devis. Selon le montant des travaux estimatifs, elle sera contrainte vraisemblablement à recourir à un nouvel emprunt. En complément desdits travaux, un devis pour un drainage sur toute la longueur de l'accotement sera demandé.
- b) Démoussage église bas-côté gauche : l'entreprise Sarrazin envisage d'intervenir courant Avril.
- c) Remplacement de l'agent communal : Joël Lecestre a demandé à faire valoir ses droits à la retraite et son départ est fixé au 1^{er} octobre prochain. Un recrutement sera lancé courant Juin pour le remplacer.
- d) Fleurissement des bacs : au vu du coût très élevé des heures de travail consacrées par l'agent communal à l'arrosage des bacs à fleurs, (08h / semaine pendant les mois d'été), qui plus est dans un budget serré qui ne permet aucune dépense superflue, le conseil municipal propose de réduire l'investissement communal sur le chapitre fleurissement en réduisant le nombre de bacs à fleurir : priorité sera donnée aux entrées du village, aux ponts et au centre bourg. Les autres bacs seront laissés à disposition des initiatives des habitants, qui pourront à leur guise y planter des fleurs et les arroser.
- e) Projets de l'association l'Atelier : le conseil municipal valide les propositions faites par l'Atelier, sachant que toutes ces initiatives seront supportées par l'association :
- Plantation des parterres cour de l'école et côtés abri bus (entretien et arrosage sous la responsabilité des bénévoles)
 - Achat d'un panneau de basket apposé sur fronton gauche extérieur du préau
 - Achat de filets et peintures pour réparer les buts sur le terrain de foot.
- La municipalité salue ces initiatives et y participera à sa manière. Dans un contexte où les petites communes qui ne perçoivent aucune redevance ont les plus grandes difficultés à financer leur entretien, les démarches citoyennes sont à encourager.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 22h30.